

République Française
Département de la Marne
Arrondissement de
Châlons-en-Champagne

Communauté de Communes de la Moivre à la Coole EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

SÉANCE DU 12 MARS 2020

Le 12 mars 2020 à 20 h 30, le conseil de la Communauté de Communes de la Moivre à la Coole, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle des fêtes de Marson, sous la présidence de M. Hubert ARROUART, Président, en vertu de la convocation faite le 6 mars 2020.

<u>Nombre de délégués :</u>	
- en exercice	44
- présents	37
- représentés ou ayant donné pouvoir	2
- votants	39
- ont voté pour	39
- ont voté contre	0
- se sont abstenus	0

Titulaires présents : Milène ADNET, Marie ANCELLIN, Didier APPERT, Jean-Claude ARNOULD, Hubert ARROUART, Roger BERTON, Jean-Paul BRIGNOLI, Carole CHOSROES, Catherine DETHUNE, Françoise DROUIN, Hubert FERRAND, Maurice HUET, Michel JACQUET, Catherine JULLIEN, André KUHN, Raymond LAPIE, Jean-Claude MANDIN, André MELLIER, Evelyne MOINEAU, Victor OURY, Catherine PANNET, Christophe PATINET, Joël PERARDEL, Maurice PIERRE, Éric PIGNY, Jean-Jacques PILLET, Catherine PUJOL, Sylvain ROGER, Jean-Pierre ROLLET, Jérôme ROUSSINET, François SCHUESTER, René SCHULLER, Marcelle SCIEUR, Murielle STEPHAN, Pascal VANSANTBERGHE, Denis VAROQUIER, Noël VOISIN-DIT-LACROIX.

Étaient représentés : Gilles ADNET par Maurice HUET (pouvoir), William MATHIEU par Claudy MATHIEU (suppléante).

Absents : Bernard COUSIN, Hubert FAUCONNIER, Jean-Christophe MANGEART (excusé), Fabrice REVELLI, Jean-Marie ROSSIGNON.

DÉLIBÉRATION N° 852-2020

La majorité des membres en exercice étant présente, le conseil peut valablement délibérer.

OBJET :

Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage à la commune de Pogny pour les travaux AEP rue du Général de Gaulle

Le conseil nomme Mme Marcelle SCIEUR pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Monsieur le Président informe l'assemblée de la demande de la commune de Pogny, de lui déléguer la maîtrise d'ouvrage relevant de sa compétence (Adduction Eau Potable) dans le cadre de l'opération de requalification de la rue du Général de Gaulle.

Monsieur le Président précise que ces travaux portent sur le changement de la canalisation principale existante par la pose d'une canalisation en fonte, et la pose de regards incongelables.

Vu la délibération N° 522-2017 du 12 juillet 2017 concernant la participation des communes pour les travaux d'extension des réseaux d'eau potable en secteur urbanisé et urbanisable ;

Vu la délibération N° 524-2017 du 12 juillet 2017 concernant l'installation de regards incongelables pour l'eau potable de Pogny ;

Considérant qu'il convient de prendre une convention ;

Monsieur le Président donne lecture à l'assemblée du projet de convention de délégation de maîtrise d'ouvrage.

Monsieur le Président demande à l'assemblée l'autorisation de signer cette convention.

Après en avoir délibéré, le conseil de communauté :

DÉCIDE d'autoriser le Président à signer la convention telle que ci-jointe.

Extrait certifié conforme,



Hubert ARROUART

Hubert ARROUART
2020.03.20 09:30:14 +0100
Ref:20200317_171003_1-2-O
Signature numérique
le Président